

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

LA CIE. D'IMPRIMERIE DE SAINT-JEROME, Propriétaire-Editeur.

Bureau de Saint-Jérôme : Rue Labelle.
Bureau de Montréal : Numéro 1610 Rue Notre-Dame.

G. A. Nantel,
Directeur de la rédaction.

SAINT-JEROME, JEUDI, 8 AOUT 1901.

R. Aimé Tison,
Gérant et Secrétaire de la rédaction.

AVIS

Tout doit être adressé :

LA NATION
Saint-Jérôme,
Co. Terrebonne
Canada.

LA NATION sera adressée, jusqu'au 8 août inclusivement, à titre d'essai, à bon nombre de personnes qui n'étaient pas abonnées au Nord. Ces personnes, seront considérées comme abonnées régulières si elles n'ont pas retourné le journal avant cette date du 8 août.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

Pour divers détails, voir l'annonce de LA NATION, dernière colonne de la 4e page.

SOMMAIRE

Laurier le Fier.
Contre un protêt.
Un petit sou, s'il vous plaît, pour les enfants de colon.
Notre autonomie.
Une mauvaise session.
Excursion dans le Nord.
L'excursion Wilson.
Restons aux champs.
Ce qu'il en coûterait pour bâtir un pont.
La médecine pour tous.
Pensées.
Nouvelles de partout.
Feuilleton : LES JETONS MYSTÉRIEUX.

MONTRÉAL, 8 AOUT 1901.

LAURIER LE FIER

La fécondité rouge nous a donné Mercier le Magnifique : on sait ce que cet enfant du terroir — doué d'ailleurs de grandes qualités — a coûté à sa chère Province. Nous voilà maintenant sous la gouverne de Laurier le Fier : c'est le dernier qualificatif qu'on a déterré pour exalter le grand Canadien-français.

Or, nous qui ne jugeons pas la grandeur par l'ampleur des périodes mais par la valeur des actes, nous protestons contre cette appellation, car nous trouvons que Sir Wilfrid, le plus beau rhéteur qu'ait vu le Canada, n'est rien moins qu'un homme d'Etat doué de fierté pour la nation canadienne et pour sa race, les Franco-canadiens. Sa première courbette il l'a faite devant les orangistes de l'Ouest et d'Ontario qui l'ont comblé d'éloges pour s'être constitué le tourmenteur de ses compatriotes catholiques et français de Manitoba.

Et il a demandé à ses compatriotes de lui pardonner cela parcequ'il était de leur sang et de leur croyance !

Le nombre de courbettes qu'il exécute, à Londres, devant la Reine, le Prince de Galles, les Nobles Pairs, ne peut s'énumérer. Les hommes d'Etat anglais qui se rappelaient le séjour chez eux de ce *little plucky canuck* qu'était Georges Etienne Cartier, n'en revenaient pas. Ils n'avaient jamais vu autant de souplesse dans l'échine d'un

coloniste : ça n'est pas dire peu. Au point que Goldwin Smith, le penseur libéral plus que conservateur, n'a pu s'empêcher d'en témoigner son étonnement : —

« Il y a un mois, écrit-il, tout le monde aurait affirmé que M. Laurier était opposé à la Fédération Impériale. C'était la tendance de toute sa politique ; c'était l'impression de tous ceux qui avaient conversé avec lui et ses adversaires avaient même pris l'habitude de lui reprocher d'être déloyal à l'Empire.

« Après quinze jours passés sur le sol de l'Angleterre, avec ses dîners, ses ovations, ses fascinations, voyez le changement. M. Laurier prévoit avec amour le temps où le Canada sera représenté dans le Parlement impérial et il jure qu'obtenir un siège là-bas, s'il était plus jeune, serait son vœu suprême, le *summum* de son ambition, et ce serait une gloire comme le Canada n'en offre pas de pareille. Ce qui arrive pour M. Laurier arriverait encore plus sûrement dans d'autres cas.

« Les délégués canadiens envoyés au Parlement impérial, sous le régime de la Fédération impériale tomberaient absolument sous l'influence de la société de Londres, et cesseraient d'être des représentants fidèles des intérêts coloniaux. Il en résulterait certainement de sérieux désappointements, une lutte pour se débarrasser de la Fédération et des querelles peut-être avec la nation mère, au lieu du resserrement des liens d'affection qui doit être l'objet en vue de tous les fédéralistes. »

Et puis, pour ne parler que des grandes lignes de notre politique, quand se présenta la question du contingent, Laurier le Fier, trouva avec raison, qu'il n'avait pas le droit, sans changer la loi, par conséquent sans convoquer le Parlement, de contribuer un sou ou un homme à la rescousse des guerriers de Chamberlain.

Le *Globe* ne l'entendit pas ainsi, et qui pensez-vous qui plia le genou, le journal rouge-grit ou le chef grit-rouge ? Ce dernier, on ne s'en rappelle que trop.

Non-seulement Laurier le Fier a contracté l'habitude de baisser l'échine beaucoup plus bas que le reste, mais il s'est fait professeur en cette nouvelle gymnastique qui consiste à amollir les vertèbres de l'épine dorsale des Canayens, ses partisans, de manière à ce qu'ils rampent comme des êtres privés d'intelligence et de liberté.

Sir Wilfrid le Fier est le premier des ministres canadiens qui, depuis 1848, aient consenti à se faire l'ennemi des décisions de Downing Street, agissant sous le fouet de Chamberlain. Et comme il ne veut pas de passe-droit il entend que tous ses compatriotes soient souples d'échine comme lui. Il ne montre d'énergie que dans les petites rancunes et les vengeances indignes d'un homme sérieux.

Non, nous ne pouvons nous battre,

dit-il, d'abord. — Pardon Sir Wilfrid, vous allez vous battre.—Eh ! bien, puisque vous le voulez, nous allons nous battre.— En deux lignes c'est là toute la force de résistance de Laurier le Fier.

Chamberlain vient de lui écrire d'avoir à endurer les Japonais, pendant que nous surtaxons les Chinois. Tout cela quand l'Angleterre nous refuse les plus rudimentaires de nos requêtes. Ainsi-soit-il, va dire Sir Wilfrid, du moment que l'ami Joë l'entend ainsi.

De même dans la question de l'Alaska, du travail étranger, en un mot dans toutes les questions où peut surgir un conflit d'intérêts entre le Canada et l'Angleterre, qu'on veuille nous en croire, Laurier le Fier penchera du côté de la métropole. Cela doit être ainsi pour gagner les faveurs de l'Angleterre, dit la brochure électorale des rouges.

Oh, la la ! le Canada ira loin, porté sur les ailes des faveurs chamberlanesques.

CONTRE UN PROTET

Un des citoyens les plus en vue de Montréal trouve à redire à notre article-programme et nous honore hautement en nous adressant le protêt suivant, que nous traduisons de l'anglais :

A l'honorable G. A. Nantel,
Rédacteur de LA NATION,
Montréal.

Cher Monsieur,

Je tiens à accuser réception du premier numéro de LA NATION et mon premier mouvement venant du plaisir que chacun éprouve à encourager tout effort qui tend à éclairer le peuple, a été d'inscrire mon nom sur la liste d'abonnés. Mais en jetant la vue sur votre article de direction, j'ai senti qu'agir ainsi ce serait m'identifier avec des sentiments que non-seulement je ne partage pas, mais que je regarde comme ennemis du bien-être de notre commune patrie.

Aux premiers trois paragraphes de votre article, personne ne peut raisonnablement s'objecter, mais quand, dans le quatrième, vous dites :

« Tout ce qui sert de prétexte à l'intervention extérieure dans nos affaires et gêne d'un frein—le plus léger soit-il— notre marche vers l'indépendance du Canada, nous le repoussons avec horreur et allons le combattre de toutes nos forces. »

vous soutenez qu'il existe une condition d'oppression dans le pays, et un désir intense de s'en débarrasser ; je ne crois pas que ni l'un ni l'autre ne se présentent ici.

Mais vous allez plus loin et vous dites dans votre 17ième paragraphe :

« Soyons prêts à toutes les éventualités » tel devrait être le mot d'ordre de tout canadien décidé à rester canadien et à faire s'élargir, se détendre petit à petit pour se briser tout à fait au moment

fixé par la Providence, le lien qui nous unit à la métropole. »

Les gens ordinaires devront se demander avec étonnement quel état de choses existe donc pour que vous demandiez avec véhémence d'y échapper, ou quelle est-elle la voie que vous considérez si désirable pour vos concitoyens ?

Vous soupirez après l'indépendance du Canada et c'est bien ; mais n'avons-nous pas une indépendance pratique surpassant celle de tout autre pays dont nous connaissions quelque chose.

Supposons que, dans le sens absolu dans lequel apparemment vous entendez, on obtienne cette indépendance, combien de temps pensez-vous qu'elle durera ?

Un grand homme d'Etat a dit : « Le seul moyen de préserver la paix, c'est de se tenir toujours prêt à la guerre. »

Croyez-vous que notre Dominion soit capable de se mettre en état de sûreté ?

Avec la tendance de soulever des questions de dispute, qui caractérise les assemblées délibérantes, combien de temps pensez-vous qu'une nation de 5,000,000 resterait indépendante, voisine d'une autre de 65,000,000, ou bien, si cette dernière voulait nous conquérir par les armes, combien de temps pourrions-nous résister ?

Mais la question se soulève—que se soulève-t-elle du tout !— pourquoi une section de la nation est-elle représentée comme faisant de l'œil à l'indépendance ? Cela est sujet à certaines restrictions dont d'autres sont libres. Un tel examen conduit à certaines questions curieuses parmi lesquelles supposons celle-ci :

Si lors du règlement final de la lutte entre la France et l'Angleterre, le Canada avait été assigné à la première au lieu de l'être à la dernière (chose qui pouvait aisément arriver...) on se demande quel aurait été le résultat si les colonistes anglais, subséquemment, avaient déployé leur drapeau national par tout le pays, et avaient fait appel à leurs compatriotes pour conquérir l'Indépendance, les pressant de se servir de tous les moyens en leur pouvoir pour briser le lien qui les unit à la métropole. »

Pensez-vous que ce Canada nôtre, aurait été une contrée aussi agréable à la vie qu'elle l'est aujourd'hui ? N'est-ce pas à la magnanimité du pouvoir contre lequel vous lancez l'invective que nous devons une puissance par laquelle nous sommes assez forts pour être exempts de toute intervention extérieure et un gouvernement impérial si grand qu'il peut se procurer le plaisir de sourire à la trahison cachée comme une mère le ferait aux premières résistances de son bébé.

Et maintenant laissez-moi vous demander, en toute candeur, est-ce patriotique d'essayer de déranger un tel état de choses ?

W. ROBB.

364 Mountain St.

27 juillet 1901.

Ma réponse devrait être longue, si je pouvais, tout d'un trait, répondre aux questions posées par M. W. Robb, trésorier de la cité de Montréal, et l'un

des hommes les plus estimables que je connaisse.

Je me bornerai donc à quelques mots, pour aujourd'hui, LA NATION devant répondre, chaque semaine, aux objections à notre programme, qui se présenteront sous toutes les formes, venant des diverses classes de la société. Car il y a des Canadiens de toutes les origines qui s'opposent à l'indépendance, (comme dernier couronnement de la confédération); mais il y a aussi des Canadiens, de descendance anglaise, écossaise, irlandaise et française, qui ne peuvent se mettre dans la tête que le Canada, pays, en soi, plus important que la Grande-Bretagne, doive se faire à l'idée d'un éternel asservissement à la métropole.

M. Robb représente la vieille croyance que l'Angleterre et les Anglais ont été faits spécialement et exclusivement pour le bonheur de l'humanité en général, et du Canada en particulier; que même il n'est pas possible, sous la calotte des cieux, de vivre heureux en dehors du protectorat de la mère-patrie.

Cette légende—car ce n'est rien autre chose—s'efface petit à petit. Chez nous comme ailleurs, on est en train de la mettre sur les tablettes de l'oubli, à côtés des histoires de feux follets et de loup-garoux de nos grand'mans.

Les États-Unis ont brisé avec l'Angleterre et loin d'en mourir, ils sont devenus une nation qui l'emporte, et d'un long bout, sur l'Angleterre, aux multiples points de vue de la fortune publique et privée, de la tolérance religieuse et sociale, de la liberté politique et même de la puissance militaire sur terre au moins, et sur mer quand elle le voudra.

Que serait-il arrivé de nous, dit M. Robb, si abandonnés à la France après le *settlement* final (de 1763, je suppose) les colonistes anglais—sans doute les Bastonnais—eussent réclamé notre séparation de la mère-patrie!

Dieu seul peut répondre à cette grave question; M. Robb qui est modeste, l'admettra tout comme moi. Mais le Roi des Armées et de la Paix en a décidé autrement et nous sommes restés à l'Angleterre.

Nous ne nous en plaignons pas, que M. Robb veuille bien le croire, car sous la main de l'Angleterre, nous avons joui de beaucoup de bonnes choses que nous ne voulons pas sacrifier maintenant.

Toutes ces bonnes choses nous les devons très peu à Craig, à Haldimand et à Colborne, mais à un très haut degré, à nos patriotes canadiens; surtout après les oppressions qui ont abouti à 37, nous les devons (pas à nos brouillons me direz-vous, et je l'admets) mais aux grandes têtes qui furent Lafontaine et Morin, puis convertis à ceux-ci, McNab et John A. Macdonald.

C'étaient là de bons amis de l'Angleterre qui ont voulu et fait un Canada indépendant—de fait, comme il l'était à la mort de John A. Macdonald et comme il ne l'est plus maintenant, depuis l'ère chamberlanesque, en Grande-Bretagne, et lauriste en notre patrie du Canada.

C'est pour revenir à cet ancien état

de choses, M. Robb, que LA NATION veut lutter.

LA NATION ne veut rien changer, rien déranger, et c'est au contraire afin d'empêcher Chamberlain de tout changer chez nous et Laurier de nous ramener à un régime passé et qui devrait être trépassé, que nous voulons travailler.

Quant aux trahisons cachées, elles n'existent pas dans nos parages. Viendra un temps qui n'est pas éloigné, où l'on comprendra que les vrais amis de l'empire britannique ne sont pas ceux qui veulent resserrer davantage le lien colonial, mais ceux qui, préférant agir par la douceur et la mutuelle confiance entre la mère-patrie et la colonie, s'efforcent à détendre ce lien jusqu'au moment où le Canada, libre de toute entrave, pourra se proclamer l'allié fidèle de la Grande-Bretagne, tout à côté de ses voisins de la Confédération yankee.

Nous serions vite englobés par les États-Unis, dit M. Robb. Tout dépendrait des traités qu'arrêterait une convention internationale. Quel lien politique pourrait, d'ailleurs, nous garder à l'Angleterre, le moment que les États-Unis voudront nous prendre.

Mais il y a du temps pour arriver à tout cela.

Ce que veut LA NATION c'est le *statu quo* tel qu'il existait avant le jubilé victorien de 1897; c'est une orientation vigoureuse de la politique canadienne vers l'indépendance et non l'acheminement du Canada vers l'unité panbritannique qui signifie l'absorption de notre entité nationale.

Nous regrettons beaucoup ne pouvoir mériter les suffrages de M. Robb, mais si M. Robb veut penser aux hommes qu'il a bien connus, à Lafontaine, à Cartier, à Macdonald, il trouvera que ce qu'ils ont voulu, nous le voulons. Et ce qu'ils ont préservé de nos droits à l'indépendance absolue, au jour propice, nous voulons le conserver.

G. A. NANTEL.

Un petit sou, s'il vous plaît, pour les enfants de colons

La gent des journalistes, à Montréal, gent fortunée s'il en est une, a décidé de venir en aide au gouvernement Parent.

Après une excursion dont il a été parlé fort dans les gazettes, elle s'est réunie en une convention humanitaire et elle vient de décider la construction d'une école pour les colons végétant autour de la Ferme-Neuve, sur les bords de la rivière du Lièvre.

Je ne puis résister au plaisir de mettre sous les yeux de notre public les motifs de haute portée morale qui poussent nos confrères dans cette nouvelle voie.

Les fortunés de ce monde, les marchands puissants, les industriels à la caisse replète, les financiers à gros dividendes, ont fermé l'oreille à bien des sollicitations en faveur de l'œuvre colonisatrice. Peu la connaissent d'abord; quelques-uns en rient ouvertement et le reste restant de la majorité de notre population, qui ne voit pas de ses yeux et ne peut se rendre compte des choses sur les lieux, vit, à son égard, dans un état d'indifférence qu'aucun appel dans les journaux ou du haut de la chaire ne saurait ébranler.

Des journalistes sont allés au Nord; ils ont vu, ils ont entendu, et s'ils n'ont pas encore vaincu l'apathie qui étroit nos classes aisées comme une pieuvre aux mille tentacules, c'est qu'il faudra, mal-

gré tout leur beau zèle, bien du temps pour venir à bout de cette entreprise quasi surhumaine.

Nous félicitons nos confrères de leur superbe projet et leur souhaitons succès. Ils se jettent, il est vrai, dans une entreprise qui reviendrait au gouvernement, mais ils font acte de grandeur, en traçant vivement son devoir à ceux qui nous gouvernent et montrent une indifférence, autrement criminelle que l'indifférence du public, puisque celle-ci peut se défendre sur le gouvernement, pendant que ceux-là ne sauraient offrir semblable défense: ils n'auraient qu'à entrer vigoureusement dans le sentier tracé par les journalistes de Montréal et le peuple les suivrait en masse, faisant retentir les airs des cris les plus bruyants d'approbation.

Nous citons maintenant *Le Journal*:

"Tout là-bas, par-delà des bois et des laes sans nombre, dans la splendeur de notre Suisse québécoise, à plus de cinquante lieues de Labelle, s'est groupée une population énergique et courageuse.

"Ce sont de bons Canayens que les colons de la Ferme Neuve, de bons Canayens qui n'ont pas froid aux yeux et qui ne boudent pas devant l'ouvrage. Lentement, mais avec une indomptable résolution, ils font la conquête de la vieille forêt. Demain, une autre paroisse riche aura surgi, dans ce coin du pays, et les pacifiques conquérants auront une fois de plus triomphé. . .

"Mais en attendant, la vie est dure et les colons sont pauvres. . . et les enfants grandissent sans instruction. Mieux que personne les colons de la Ferme Neuve connaissent l'importance de l'instruction, ils se désolent de voir leurs enfants privés de ce bienfait, mais s'ils ont de l'énergie à revendre, leurs bourses sont légères. . .

"Or, voici quinze jours, des journalistes passaient dans ce pays. Ils faisaient un voyage d'études et d'agrément. Ils voulaient constater par eux-mêmes la richesse et la beauté de notre nord. Ils avaient joué en artistes d'un paysage prestigieux, ils avaient admirés en patriotes l'effort magnifique des colons. . . Ils avaient écouté toutes les doléances. . .

"Donnez-nous des écoles, donnez-nous des écoles," criaient les défricheurs de la Ferme Neuve pendant les discours.

"Et les journalistes se dirent: "Nous avons fait un beau voyage, on nous a partout reçus à bras ouverts, pourquoi n'offririons-nous pas à ces braves gens un souvenir tangible de notre reconnaissance? On nous accuse de tant de mauvais coups, si nous essayions d'en faire un bon pour une fois! Les camarades de Montréal ne refuseront pas de nous donner un coup de main, et le public nous aidera. Braves gens, vous aurez votre école!"

Et là-dessus, on fait adopter la résolution suivante:

"Le comité général ayant entendu les explications et informations fournies par leurs membres qui ont pris part à l'excursion de la Société de Colonisation et de Rapatriement au sujet des sommes qu'il importe de recueillir pour mener à bonne fin le projet d'établissement d'une école à la Ferme Neuve, qui est instamment demandée par les colons de cette municipalité, décide de nommer un comité d'organisation chargé de fixer la nature et le lieu des séances, représentations ou conférences qui seront données pour réunir les cinq cents dollars nécessaires pour la réussite du projet et propose que le dit comité soit composé de MM. Langlois de la *Patrie*, président; Côté de la *Presse*, secrétaire, Sauvalle de la *Presse*, Charlier des *Débats*, Denault du *Pionnier*, et Héroux du *Journal*."

Ce beau projet réussira-t-il? Nous l'espérons sincèrement pour les colons de "La Ferme Neuve."

Mais les autres qui soupirent après des écoles, fussent-elles les plus élémentaires du monde, que deviendront-ils?

Dans cent endroits du Nord, dans deux cents, peut-être cinq cents endroits de la Province, ce sont les mêmes besoins, la même misère, les mêmes vaines sollicitations au pouvoir politique. Et c'est la même criminelle apathie.

Au Nomingue, dans les rangs éloignés du village, il y a 92 enfants qui croupissent dans l'ignorance la plus complète! Et partout, partout, dans toutes les colonies, il en est ainsi.

Pendant ce temps-là, le gouvernement Parent s'occupe d'appauvrir davantage les colons en ne leur livrant qu'un sol, souvent dur sinon ingrat, veuf de tout bois qui serait leur première ressource. Il ne se doute même pas qu'il doit des écoles gratuites à ces héros, fondateurs de paroisses, pionniers de la civilisation, avant-gardes de notre nationalité.

Mais il donne gratuitement des livres indistinctement aux riches et aux pauvres qui fréquentent les écoles.

Mais ceux qui n'ont pas même d'écoles? Il les abandonne à la charité publique et à la générosité de la gent fortunée des journalistes de Montréal.

C'est un gouvernement patriotique que le gouvernement Parent.

Notre autonomie

Le Montreal Herald du 24 juillet publiait la dépêche suivante, en date de Toronto:

"Le tarif allemand a été discuté, hier après-midi, à l'assemblée du comité des grains, au Board of Trade. L'opinion générale a été que le gouvernement devrait tâcher d'une manière quelconque d'obtenir l'abolition de la clause préférentielle contre le Canada. L'un des membres a fait allusion au Board of Trade de Montréal qui a envoyé à lord Minto un rapport demandant le rappel de cette clause. Enfin, on a adopté une motion priant le conseil d'attirer l'attention de sir Wilfrid Laurier sur la résolution qui lui a été soumise le 11 décembre dernier, demandant que le gouvernement impérial entre en négociation avec l'Allemagne dans le but de faire disparaître ce tarif."

D'un autre côté, *La Presse* du 26 disait:

Ottawa, 24 — L'Honorable Joseph Chamberlain a envoyé un câblegramme au gouvernement au sujet de la commission qui vient de faire une enquête touchant la question d'immigration chinoise et japonaise. Le câblegramme dit qu'en traitant cette question, on doit avoir soin de ne rien faire qui puisse troubler la bonne entente qui existe actuellement entre le Japon et la Grande-Bretagne. La commission n'a pas encore fait rapport. Dans la Colombie-Anglaise, on est aussi indisposé contre les Japonais que contre les Chinois.

La conclusion la plus évidente à tirer de ces deux dépêches est que notre opinion dans nos propres affaires est quantité négligeable par l'Angleterre lorsque ses intérêts viennent en jeu avec les nôtres. Le Canada est donc le vassal indigne d'égards des grands seigneurs anglais qui nous conservent pour leur diplomatie et nous jettent par dessus bord dès qu'ils y trouveront leur affaire. Si nous voulons amender notre tarif, il nous faut passer sous les fourches caudines de Westminster; si nous désirons protéger nos ouvriers contre la concurrence ruineuse de la basse caste japonaise, notre devoir est de soumettre nos lois à cet égard au monolite Joe Chamberlain.

Et sir Wilfrid Laurier viendra prétendre que le Canada est une nation!

On ne jouerait pas ainsi avec les sentiments de tous les peuples; mais l'Angleterre, que nous avons ravie aux pattes de l'ours en 1812 et 1815 et qui nous en a récompensés par les avanies de la rébellion de 1837, sait à quoi s'en tenir sur notre esprit d'indépendance. Elle, qui nous a donné la liberté après avoir pendu douze canadiens-français, n'ignore pas que nous ne raisonnons guère les questions les plus importantes de notre vie

nationale. Elle sait fort bien que nos protestations sont généralement faites pour les antichambres et perdent toute leur originalité sous son despotique regard. Si elle a été tenue en échec un an et demi par 80,000 Boers, elle se fait des gorges-chaudes sur les 5,500,000 courtisans qu'elle tient en réserve dans l'Amérique du Nord.

Et pourquoi se gênerait-elle ? Nous lui avons même servi de marche-pied pour atteindre les malheureux Sud-Africains dont le seul crime était d'avoir dressé la tête sous les injures de Salisbury.

Plus nous nous soumettons, plus on se montrera exigeant.

Lorsque sir Wilfrid Laurier a livré notre marché à l'Angleterre sans rien exiger en retour, il a ouvert la porte aux exploitations de Chamberlain qui a dû se dire en parlant de nous : " Quel pays fait pour servir ! "

Nos ministres qui sont presque tous membres des clubs impérialistes de Londres s'occupent de notre autonomie comme un poisson d'une pomme. La presse ministérielle subventionnée par l'argent des contribuables cache à l'électorat la pente dangereuse sur laquelle nous glissons avec tant d'imprudence. La partisannerie aveugle nos meilleurs hommes qui, pour un plat de lentilles, sacrifieraient tout le pays.

Jamais une voix discordante n'ose briser le concert qui nous endort sous la monotonie de l'impérialisme.

A quatre pattes les Canavens ! Ce cri de désespoir lancé en une occasion mémorable peint d'une manière vécut la position où nous a placés l'anglomanie de notre premier ministre. Pendant que nous y sommes, Joe Chamberlain nous danse sur le dos, et nous nous laissons faire parce qu'un Canadien-français est à la tête du pays.

Notre tarif ne nous appartient pas, le code international nous est fermé ; c'est de Londres et non d'Ottawa que se dirigent nos affaires ; nous ne sommes bons, aux yeux des impérialistes, qu'à envoyer tuer les nôtres pour aider à tuer les ennemis du gouvernement le plus détesté de toute l'Europe.

Non, nous ne sommes pas une nation, nous sommes plus que jamais les marionnettes de l'Angleterre et nous jouons merveilleusement au gré de M. Chamberlain. Les salamales de sir Wilfrid au gouvernement impérial tendent à vous enlever notre autonomie.

Cependant, nous ne formons pas partie intégrante de l'Angleterre. Et le Canada fondé par nos ancêtres, il y a trois siècles, n'a pas été arrosé de nos sueurs et de notre sang pour faire la gloire unique de la Grande-Bretagne.

ARTHUR BEAUCHESE.

Une mauvaise session

(Suite)

De *La Vérité* :

L'élection des sept députés libéraux était contestée, ainsi que celle de M. Flynn, chef de l'opposition.

Et la Législature a décrété que ces huit procès n'auront pas de suite !

Elle n'a pas même songé à indemniser les pétitionnaires des frais encourus. Elle leur dit brutalement : " Vous prétendez que certaines élections ont été obtenues par la fraude et la corruption ; vous demandez aux tribunaux de se prononcer sur votre prétention ; et dans ce but vous avez encouru des frais considérables. Eh bien ! Nous vous disons que vous n'irez pas plus loin ! Les tribunaux ne se prononceront pas sur votre pétition. Et vous en serez quittes pour vos frais ! "

Le *Trifluvien*, en parlant de cette législation, incroyablement cynique, a donc raison de s'écrier, dans son numéro du 29 mars :

" Voleurs qui volez un pain, attendez-vous à aller au bagne. Voleurs qui volez une élection, soyez sans crainte, si vous appartenez au parti de l'émancipation. N'avez-vous pas à Québec, dans la personne même des ministres, des protecteurs vigilants ? Quelles que soient les infamies que vous aurez commises, un texte de loi viendra, en temps opportun, jeter dessus le manteau de la toute puissance parlementaire, et vous serez immaculés aux yeux de la loi.

" Une troupe de bandits prenant les moyens de se soustraire aux investigations de la police ne ferait preuve ni de plus d'audace, ni de plus de cynisme. "

Sans doute, les libéraux étant tout-puissants à l'Assemblée législative, c'est sur eux que retombe surtout l'odieux de cette abominable législation. Les ministres étant les gardiens nés de la dignité de la Législature et du pays, c'était particulièrement leur devoir de s'élever contre cette exécrable tentative et de la faire avorter. Ils n'en ont rien fait. Tous, ils ont gardé le silence. Et trois d'entre eux : MM. Déchène, Turgeon et Duffy, ont eu l'audace de voter pour la loi spoliatrice.

Mais bien que l'on doive s'en prendre surtout au parti libéral et aux ministres, le parti conservateur n'a pas, non plus, fait son devoir en cette circonstance.

Le chef de l'opposition conservatrice, M. Flynn, était directement intéressé dans l'affaire, attendu que, seul, parmi les députés conservateurs, il a vu contester son élection.

Le devoir manifeste de M. Flynn était de s'élever au-dessus de ses intérêts personnels et de protester avec la dernière énergie, avec véhémence, avec violence contre cette inique législation.

L'opposition aurait même été justifiable d'employer contre ce bill les moyens d'obstruction dont elle dispose, afin de réveiller l'attention du pays et de mettre le public en garde contre l'iniquité qui se préparait.

Qui sait ? Si l'opposition avait fait un peu de bruit, peut-être la majorité ministérielle, si puissante et si cynique qu'elle soit, aurait-elle hésité à commettre ce forfait.

Mais M. Flynn, au lieu de protester lui-même et d'engager les conservateurs des deux chambres, à s'opposer de toutes leurs forces à l'adoption du bill, a gardé le silence, et s'est contenté de ne point voter.

Paralysés par l'inaction de leur chef, les membres de l'opposition, à l'Assemblée législative, se sont contentés de voter, à peu près en silence, contre l'abominable mesure ; tandis qu'au conseil législatif, l'influence de M. Flynn a été plus néfaste encore, comme nous le verrons tout à l'heure.

De l'avis de plusieurs, la carrière politique de M. Flynn est virtuellement finie ; car en une circonstance aussi grave il s'est montré notoirement faible, pour ne rien dire de plus.

Nous le savons, M. Flynn prétend que la contestation de son élection est elle-même une iniquité. C'est possible. Mais, enfin, on ne guérit pas une iniquité par une autre iniquité ; et un homme d'Etat véritablement à la hauteur de sa tâche ne se contente pas de ne pas tremper ostensiblement dans une semblable législation qui doit le mettre à l'abri d'une contestation même la plus injuste. Il remue ciel et terre pour que pareille iniquité ne s'accomplisse pas, précisément parce qu'il y est personnellement intéressé.

Voilà pourquoi, tout en blâmant, de toute l'énergie dont nous sommes capables, les chefs libéraux qui se sont prêtés

à ce scandale législatif, nous trouvons que le chef de l'opposition, lui aussi, a gravement manqué à son devoir.

Et pour que l'on ne puisse pas nous accuser d'exagérer le silence coupable de l'opposition, voici le témoignage d'un journal conservateur, le *Trifluvien*, dans son numéro du 29 mars :

" Et toute cette législation a passé comme une lettre à la poste. Pas une protestation pour représenter et soulager l'opinion honnête ! Pas un journal pour élever la voix contre de tels actes et leurs conséquences ! Est-ce négligence, inadvertance ou marchandage ? "

Voici comment les députés se sont divisés sur cette question. Nous citons le procès-verbal de la séance du 25 mars :

" Le bill No 162. — Loi amendant la loi des élections contestées est, de nouveau, considéré en comité général, amendé et rapporté. L'amendement est lu une première fois puis une deuxième fois, sur division, et adopté sur division.

" L'Honorable M. Langelier propose que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

" Cette motion est mise aux voix et adoptée par la division suivante :

" Pour : MM. Bergevin, Cardin, Caron [Maskinongé], Caron [Matane], Chauret, Chenevet, Cochrane, Daignault, Décarie, Déchène, Dion, Duffy, Duhamel, Dupuis, Fiset, Gillies, Girard, Hearn, Hutchinson, Kennedy, Lacombe, Lalonde, Langelier, Lovell, Mackenzie, Morin [Charlevoix], Morin [Saint-Hyacinthe], Nault, Pelletier [Sherbrooke], Perrault, Petit, Prévost, Robitaille, Roy [Kamouraska], Roy [Montmagny], Roy [Saint-Jean], Smith, Taschereau, Tessier [Portneuf], Tourigny, Turgeon, Walker, Watts et Weir.—44.

" Contre : MM. Giard, Gosselin [Missisquoi], LeBlanc, Lemay, Pelletier [Dorchester] et Tellier.—6. "

Un seul libéral, M. Gosselin, a eu le courage de voter contre cette iniquité.

Par contre, cinq députés libéraux dont l'élection est contestée ont eu l'audace de voter pour cette mesure qui les intéressaient directement, et au plus haut degré. Ce sont MM. Bergevin, Prévost, Nault, Fiset et Lovell.

Or deux articles des règles de la Chambre s'opposaient formellement à ce que ces messieurs donnassent leur vote en faveur du bill Langelier, l'article 16 et l'article 121, lesquels se lisent comme suit :

" Un député n'a pas le droit de voter sur une question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire direct, s'il le fait, son vote sera écarté. "

" S'il s'élève une question touchant l'élection d'un député, ce dernier doit se retirer pendant la décision à ce sujet. "

Les journaux quotidiens conservateurs ont bien protesté contre le forfait une fois perpétré ; mais nous ne croyons pas qu'ils aient parlé haut et ferme en temps opportun.

Seul parmi les feuilles conservatrices, le *Trifluvien*, bien qu'il ne soit que bi-hebdomadaire, a trouvé le moyen de protester avant la consommation de l'acte inique, dans son article du 26 mars.

Ainsi, dans son numéro du 2 avril, tout en reproduisant les protestations du *Journal* et de *La Presse*, les qualifie-t-il de *protestations après coup*. Et il ajoute :

" Et c'est heureux (que ces journaux aient protesté) car vraiment cette acceptation muette d'un acte, ou plutôt d'une série d'actes que nous ne saurions qualifier autrement que de forfaits, était bien faite pour donner l'idée d'une lassitude morale plus triste peut-être que le mal lui-même, puisqu'elle en était la consécration par avance. "

Allons maintenant au Conseil législatif.

Le spectacle y est encore plus triste

que celui que nous a offert l'Assemblée populaire.

A la Chambre populaire, au moins, les conservateurs ont, ou voté contre le bill, ou se sont abstenus de voter.

A la Chambre haute, il s'est trouvé des conseillers conservateurs pour approuver directement par leurs votes cette législation jacobine.

Voilà pourquoi nous avons dit que l'influence de M. Flynn a été plus funeste au Conseil qu'à l'Assemblée.

Voici le vote sur ce bill, au Conseil, d'après le procès-verbal de la séance du 27 mars :

POUR :—MM. Bryson, Cormier, Garneau, Gilman, Girouard, La Rue, Lanctôt, Mathieu, McCorkill, Méthot, Oumet, Pérodeau, Rolland, Sharples, Sylvestre, Turner, Ward.—17.

CONTRE :—MM. Archambault, Audet, de Boucherville, Chapais, Pelletier.—5.

(A suivre)

Excursion dans le Nord

L'hon. M. Gouin accompagné de quelques députés et d'une vingtaine de personnages divers a fait le tour des cantons du Nord-Ouest de Montréal. L'accueil a été chaleureux et marqué par cette hospitalité généreuse qui est l'un des traits caractéristiques de notre population colonisatrice.

Voici quelques notes que nous empruntons à nos confrères de Montréal :

L'excursion est partie mardi, le 23 juillet, à 9 heures du matin, de la gare Viger, par le train régulier du C. P. R. qui va à Labelle. Deux wagons spéciaux étaient réservés pour les excursionnistes, dont le nombre s'est grossi en route de tous ceux qui rejoignaient le train aux stations intermédiaires et à Labelle le contingent se trouvait au complet.

Il se composait de : l'honorable M. L. Gouin, ministre de la colonisation, et son secrétaire, Asselin ; le maire Préfontaine, l'hon. M. J. D. Rolland, le juge H. Lanctôt, C. S. Cherrier, M. P. P. ; C. B. Major, M. P. P. ; Gonzalve Desautniers, J. B. Rolland, Dominique Leduc, avocat ; Dr Choquette, St-Hilaire ; M. Sauvalle, *La Presse* ; God, Langlois, *La Patrie* ; Jos. Mercier, *Herald* ; A. Germain, *Pionnier* ; C. E. Emard, *Le Journal* ; J. A. Drouin, avocat ; Jos. St-Charles, René Dupont, E. L. de Bellefeuille, M. de Varenne, Dr d'Amour, E. Bélisle, T. Bonhomme, John Tweedy, Dr Brisson, T. A. Christin, L. E. Carufel, Talbot.

Tout le long du chemin, dans chaque adresse, au sein de chaque groupe de colons le cri qu'on entend, c'est " le chemin de fer, le chemin de fer " de Labelle terminus actuel du Montréal-Occidental, sur la Rouge au Rapide de l'Orignal sur la Lièvre.

L'honorable M. Gouin répond, dit *La Presse*, représenté par M. Sauvalle, avec un tact parfait, à toutes les demandes et à toutes les plaintes même qui lui sont adressées. Il expose à son tour que son voyage est un voyage d'étude et d'observations et qu'on ne peut dès le début lui demander de se prononcer sur des questions qu'il n'a pas encore pu étudier, mais auxquelles il s'attachera à donner une solution. Quant au chemin de fer, le gouvernement dit-il, désire autant que les colons le voir continuer jusqu'au Nomingue et plus loin même. Le gouvernement a montré d'ailleurs d'une façon pratique, qu'il entend aider à la construction du chemin de fer en lui accordant une subvention et en se départissant en faveur de cette entreprise de sa règle établie de refuser tout subside de chemin de fer. Malheureusement, il paraît que le Pacifique trouve insuffisante la subvention offerte et ne croit pas pouvoir entreprendre l'œuvre ; c'est un contre-temps auquel le gouvernement fera de son mieux pour obvier quand ses ressources le lui permettront. Le jour où le gouvernement pourra faire mieux, le chemin de Labelle au Nomingue aura sûrement sa part.

L'auditoire a vivement applaudi le ministre, dont les bonnes paroles ont trouvé écho dans tous les cœurs.

M. R. Préfontaine, député de Terrebonne, avec une verve et un enthousiasme communicatifs, a plaidé, lui aussi, la cause du chemin de fer. Il a fait appel à tous les hommes publics présents pour aider la colonisation du Nord, indépendamment de toute idée préconçue de parti : dans un but à la fois patriotique et national, pour le Nord comme pour Montréal, qui bénéficiera du développement de toute cette contrée, dont les ressources lui seront apportées. Montréal ne doit pas viser seulement au commerce de l'Ouest. Montréal doit aussi s'assurer tout le commerce du Nord.

MM. C. B. Major, Jean Prévost, C. Chérier, députés provinciaux, parlent dans le même sens.

A St-Gérard de Montarville—Kiamika :

Le curé de la paroisse, le Rév. J. A. Lemonde, est là, dit M. Sauvalle, pour nous recevoir, avec tous ses paroissiens et il se fait quelques discours. En dehors des réclamations d'usage, c'est-à-dire de la demande de chemin de fer, et des plaintes contre la loi qui enlève le bois au colon, nous entendons pour la première fois demander des écoles. Il n'y a aucune école dans cette municipalité où 53 enfants sont privés de l'instruction. Le Rév. J. A. Lemonde demande en grâce au gouvernement de subvenir à ce besoin essentiel. Cette demande touche profondément tous les journalistes et députés présents qui, dans leurs discours expriment tous leur regret de voir un pareil état de chose et le résultat est que, sur le champ, les journalistes jettent entre eux les bases d'un comité qui se réunira aussitôt l'arrivée à Montréal pour trouver les moyens d'élever à St-Gérard de Montarville une école qui demeurera comme un souvenir impérissable du voyage. Ce comité se réunira aujourd'hui à Montréal pour s'organiser et recueillir des souscriptions. C'est une belle et bonne œuvre à laquelle ont déjà participé tous les membres du voyage et dont la promesse a réjoui le cœur des colons de St-Gérard.

Le soir, au lieu de discours, il y a eu discussion animée où l'on retourne sur toutes ses faces la question de colonisation. On en discute tous les aspects pour arriver à la conclusion qu'il y a sûrement matière à changements. Nous parlerons un peu plus loin des idées émises à ce sujet.

A la ferme Rouge, c'est un pont que l'on demande ; le bac coûte actuellement 50 cts par trajet, et c'est le seul mode de communication pour toute la contrée en arrière avec Labelle. Cela fait un dollar par voyage, et naturellement, les colons trouvent ce montant excessif.

Le ministre de la colonisation prend bonne note de ces doléances et s'engage, si les colons veulent fournir le bois nécessaire, à obtenir du gouvernement que celui-ci paie la main-d'œuvre. Cette proposition est juste et franche et les colons en ont pris bonne note.

A midi, le 25, on est réuni à l'île Major, (laquelle île a eu le don de faire donner quelq'argent pour les chemins), et on prend part au dîner d'honneur de l'excursion.

Les discours d'usage, dit encore M. Sauvalle de *La Presse*, et les toasts sont portés au dessert, comme des fusées, et c'est entre amis cette fois que chacun a exprimé son opinion sur les questions que l'on entendait soulever depuis le départ, en particulier sur la question des écoles et du conflit des colons et des marchands de bois. Tout le monde est tombé d'accord pour admettre que la cause de tout le mal est la modicité des revenus que l'Acte de la Confédération a laissés à la Province de Québec, et pour déclarer qu'il faut de toute nécessité qu'Ottawa accorde des "better terms". Voilà une question qui promet d'échauffer fort les esprits avant longtemps.

L'excursion est revenue par Buckingham.

Nous avons tenu à citer *La Presse*, car c'est le journal qu'on peut le moins accuser de parti pris contre les gouvernements Parent et Laurier.

Appuyé sur le récit et les observations de ce confrère, nous ferons nos observations ultérieures sur la situation faite aux colons par le gouvernement d'aveugles volontaires et d'éteignoirs qui nous gouverne à Québec, non pour le bénéfice de toute la Province, mais pour la glorification d'un vaniteux comptable et d'une

couple de bonshommes québécois occupés à tout autre chose que l'avancement de la colonisation et de l'instruction publique.

L'excursion Wilson

Nous avons été rarement témoin d'une démonstration aussi bien organisée et aussi charmante que celle qui a eu lieu à bord du *Trois-Rivières*, le mercredi 31 juillet dernier.

Plus de mille personnes, comprenant une foule de personnages marquants, ont pris part à l'excursion. Le départ était fixé à 9 heures, mais bien longtemps auparavant, le pont du vaste steamer était bondé d'une foule de gais excursionnistes, parmi lesquels éclataient au grand soleil les claires et élégantes toilettes des dames. Un flot continu de nouveaux passagers ne cessait en outre de surgir, et tous étaient à leur arrivée accueillis avec empressement et cordialité par les employés de la maison Wilson et par les membres du comité. Le navire était tout pavoisé de drapeaux et dès le départ, la fête s'annonçait joyeuse. Déjà se faisaient entendre les accords de la musique et des chants s'élevaient. Des fusées montaient dans les airs.

Le vapeur démarra enfin, au milieu de l'enthousiasme général, et se mit à glisser rapidement sur les flots bleus, entre les rives charmantes de notre beau fleuve. A bord, chacun s'était installé le plus confortablement possible, qui avec un groupe d'amis et qui avec sa famille. L'entrain le plus vif existait d'un bout du navire à l'autre. Dans tous les endroits possibles on avait placardé des inscriptions empruntées aux poètes de tous les temps, célébrant le vin et ses excellentes qualités, parmi lesquelles, celles-ci :

"Vivre et laisser vivre".
 "Bienvenue aux commerçants licenciés de vins et liqueurs, etc., etc."
 "J'attends l'occasion pour boire, parfois je ne l'attends pas.—Cervantes."
 "L'union fait la force."
 "Amusons-nous aujourd'hui, au cas où nous aurions à pleurer demain."
 "Du vin surgissent quelquefois des amitiés étranges".
 "L'eau modeste vit son créateur et rougit," etc., etc.

L'excursion était, à vrai dire, un événement mondain, et avait en outre un caractère de fête nationale, qui montrait bien toute l'importance de la maison Wilson et Cie. Tout le monde de la politique et de la finance avait été invité, et les juges, les ministres fédéraux et provinciaux, les députés, les gens de lettres les plus marquants se coudoyaient à bord du *Trois-Rivières*.

Cette excursion est de beaucoup la plus importante de toutes celles données jusqu'ici par la maison Wilson et répond mieux à son importance, qui va sans cesse croissant et qui attire l'attention du monde commercial de la Puissance.

Presque tous les hôteliers et restaurateurs de Montréal faisaient partie du voyage ; ils s'étaient empressés de répondre à l'invitation de leur président qui, en toute circonstance, a combattu pour eux de toutes ses forces.

Des discours furent prononcés par MM. Préfontaine, McShane, l'hon. M. Nantel, l'ex-maire Beaugrand, Léon Berthaut, Lebeuf, le consul américain. Nous félicitons vivement M. Wilson et son comité de leur grand succès.

M. JOS. CORBEIL
 AGENT D'ASSURANCE
 ST-JEROME, P. Q.
 Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

A VENDRE
 A ST-GABRIEL DE BRANDON
 Pour cause de maladie, une magnifique boulangerie. Bonne clientèle. Conditions faciles. S'adresser à
 A. PRUD'HOMME, Boulanger,
 St-Gabriele Brandon.

REVUE HEBDOMADAIRE LA NATION

Journal canadien pour le peuple canadien
 Rédigée par l'Honorable M. NANTEL, ancien Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec, et un comité de collaboration choisi tant de Montréal que de Saint-Jérôme.

IMPRIMEE A SAINT-JEROME
 Bureau à Montréal : 1610 rue Notre-Dame.
 Bureau à Saint-Jérôme : rue Labelle.
 JOURNAL FRANCHEMENT CANADIEN

En vue de l'indépendance politique du Canada LA NATION lutte ouvertement contre tout projet de fédération impériale, entre le Canada et la Grande-Bretagne, contre toute tendance impérialiste, qu'il s'agisse (en dehors du Canada), d'opérations militaires, de tarifs douaniers ou de changements de la constitution en rapport avec la représentation politique ou judiciaire du Canada, en Angleterre.

LA NATION demande aussi la Revision de la Constitution du Canada de façon que les Provinces assurent davantage leur état d'autonomie par l'augmentation du subside fédéral et la suppression de la Cour Suprême, comme tribunal siégeant en appel des jugements rendus sur les questions de propriété et de droit civil.

Une vigoureuse politique de colonisation pour garder chez nous notre population, agrandir notre territoire habité ; d'agriculture pour l'enrichir et d'instruction pratique et nationale, pour l'éclairer, voilà ce qu'elle poursuit dans les sphères provinciales.

Elle a des correspondants sur tous les points en cours de colonisation.
 On s'abonne à Montréal No 1610 rue Notre-Dame, à Saint-Jérôme et dans tous les bureaux de Poste.

Sévère G. Lavolette, Président
 Dr F. P. Vanier, Vice-Président
 Chs. Elie Latlamme, Trésorier
 R. Aime Tison, Secrétaire et Gérant
 HON. G. A. NANTEL, Directeur de la rédaction
 Directeurs : W. B. Nantel, C. R. J. C. L. de Martigny, Avocat J. E. Parent, Notaire E. Donat Godon, Marchand
 TELEPHONE BELL NO 12

La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Jérôme
 EDITEUR-PROPRIETAIRE DE
LA NATION
 HEBDOMADAIRE
 Un journal canadien pour le peuple canadien
 Bureau de Montréal : 1610 rue Notre-Dame. | Abonnement \$1.00 | Bureau de Saint-Jérôme : rue Labelle.

La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Jérôme
 possède des caractères tout-à-fait neufs et des plus modernes.
 Elle est en état d'entreprendre toutes sortes de travaux d'imprimerie, depuis la plus modeste carte de visite ou d'affaires jusqu'aux plus grandes pancartes.
 Ses prix peuvent défier toute concurrence à Saint-Jérôme et à Montréal.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL
 FONDEE EN 1859 9, COTE ST-LAMBERT

Cette compagnie d'assurance, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20 0/0, c'est-à-dire de 25 à 35 0/0 plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.
 Placez donc vos risques sur meubles et bâtisses dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.
 Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.
 Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défient toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur, Secrétaire, Montréal.
Alf. A. Lavolette, Agent à Saint-Jérôme.
 S-S-01-1 a.

W. B. NANTEL, C. R. Chs. Ed. MARCHAND
 AVOCAT
 ST-JEROME, CO. TERREBONNE
 B. P., BOITE 130. — ST-JEROME

Camille de Martigny
 Ancien Magistrat
 AVOCAT
 ST-JEROME, CO. TERREBONNE

J. V. LEONARD
 AVOCAT
 ST-JEROME, CO. TERREBONNE

Nantel & Beaulieu
 AVOCATS
 Bureau à Saint-Jérôme : Bloc Parent. Bureau à Montréal : Edifice La Presse.
D. LEONARD
 NOTAIRE
 Sainte-Monique, - Co. Deux-Montagnes.
La CAISSE D'ECONOMIE
des CANTONS DU NORD
St-Jérôme, P. Q.
 Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissées au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.
R. DESCHAMBAULT, GÉRANT.
 IS-7-01-1a

SAINT-JÉROME, 8 AOUT 1901.

Restons aux champs

Nous voulons bien faire la part des aptitudes et des goûts différents que la nature a mis en nous et qui ont amené la division du travail ; mais il est incontestable, il me semble que dans un pays comme le nôtre, l'industrie agricole bien entendue est la carrière qui offre le plus d'avantages à notre jeunesse, outre qu'elle est la moins encombrée.

Si nous manquons de commerçants vraiment dignes de ce nom, qui regardent plus loin que leur comptoir, si nous manquons de manufacturiers qui nous empêcheraient d'avoir recours aux étrangers pour l'exploitation des richesses sans nombre dont le ciel a dotées notre province, nous regorgeons de boutiquiers, de petits marchands, de commis de bar et de commis-épiciers. Les manufactures surabondent-elles aussi d'ouvriers et d'ouvrières. L'industrie agricole, avec ses charmes et ses attraits d'indépendance et de grand air, avec ses projets solides et considérables, c'est une étrange anomalie, se voit délaissée par ceux-mêmes qui lui doivent la vie.

Les industries manufacturières et commerciales se sont données la main pour se mettre au service de l'agriculture, leur mère nourricière. Elles ont remplacé les outils par la machine, la faux et la faucille, par la faucheuse mécanique, le petit rateau à main par le rateau à cheval. Le commerce et l'industrie manufacturiers ont fait descendre jusque dans nos plus humbles familles le confort et même l'élégance qui autrefois étaient l'apanage exclusif de la fortune. L'agriculture, tout en perdant la dureté de ses travaux, a centuplé ses bénéfices.

Pourtant, chaque année, c'est comme un coup de piston qui refoule nos jeunes gens de la campagne et les aspirent dans nos villes. Les jeunes garçons quittent la ferme, abandonnent et méprisent les charmes de la terre natale ce puissant attrait au devoir, pour aller s'étioler et végéter dans nos villes. On se fait commis ou commissionnaire par paresse et par vanité pour échapper au travail des mains comme souvent on se fait avocat, médecin, notaire pour avoir des bouteilles dans une sacoche ou des papiers timbrés dans son paletot. Cette plaie sociale toujours grandissante a envahi depuis quelque temps surtout les jeunes filles de nos campagnes. Elles préfèrent aller servir dans tout le sens du mot, nos gros bourgeois, porter des toilettes voyantes et marier le premier snob qui se présentera que d'être et de rester de bonnes fermières.

Aussitôt que leurs pieds ont foulé les pavés de la ville, vous les entendez déclarer emphatiquement : " Je ne marierai pas un habitant. "

Telle autre, parce que le père qui a un gros sac d'écus fournis par l'agriculture, l'a mise au pensionnat où elle a appris le piano dédaigne et méprise le cultivateur et ses travaux. Voilà une demoiselle ; elle ne veut plus que faire des broderies des trousseaux et attendre là-dessus le mari bourgeois, qui souvent se fait attendre.

Puis un beau jour, si les revenus du papa ne suffisent plus à la toilette, elle ira se faire plumitif dans un bureau ou un magasin. A tout événement elle a fini d'être à la queue des vaches.

Pourquoi donc ? Les vaches sont pourtant de bonnes bêtes ; deux fois par jour, leur mamelles généreuses nous apportent le bon lait, la bonne crème, le bon beurre, source toujours grandissante de revenus.

L'on semble n'avoir plus aujourd'hui le courage du travail et du sacrifice, ignorer la noble jouissance du devoir accompli dans sa position si humble et si ignorée fut-elle. On change le bien-être pour le bien paraître. La position de ses pères est dédaignée, l'amour du changement, l'ambition effrénée troublent les têtes, la moindre instruction donne le vertige. Des places ! Des places ! Mais vous étiez placés sur la ferme. L'air qui souffle au-dessus de nos têtes ne suffit plus.

Les parents, souvent ne sont pas innocents de ce triste état de chose. Au lieu d'inculquer à leurs enfants le goût de la ferme, ils cherchent à les soustraire à la vie des champs en les élevant dans l'amour du luxe, de la toilette et de l'oïsi-vité.

De la vanité à la galanterie et à la coquetterie il n'y a qu'un pas et souvent ces jeunes gens finissent par le bouge. Ou découragés et désenchantés, le devoir est si peu poétique, ils vont le cœur meurtri quémander des consolations par le monde. Ils regrettent, mais il est trop tard, d'avoir laissé la queue des vaches !—Si jeunesse savait et si vieillesse pouvait.

Laissons donc le snobisme se railler de nos mains et de nos figures halées, " les gens de cage se moquent des gens du grand air ". Que les cultivateurs nous donnent des fermiers, des fermières et des colons. Notre pays étant un pays essentiellement agricole, restons aux champs.

AYMERILLOT.

Ce qu'il en coûterait pour bâtir un pont !

Une bagatelle ! Plutôt un peu de bon vouloir et de bonne entente entre les Commissaires d'Ecoles et le Conseil Municipal de notre ville, qu'une dépense d'argent, si l'on tient compte, que le quartier qui demande le pont, a bien voulu souscrire la somme de \$1,000.00. Que la commission scolaire consente seulement à ce que les terrains qui lui ont été donnés expressément pour cette fin, soient utilisés suivant leur destination et que les caissons soient également utilisés et ne se perdent pas, le pont se construira comme par enchantement.

Que l'on profite des dons généreux que certains particuliers veulent bien faire pour mener à bonne fin une entreprise déjà commencée et qui, si elle n'est pas indispensable à tous, est au moins utile à un grand nombre. C'est mal de s'opposer à une amélioration sous prétexte qu'elle n'est pas dans son quartier et qu'on n'en a pas besoin. Aujourd'hui, c'est le quartier St-Joseph qui est la victime, demain ça pourrait être le quartier St-Louis ou un autre quartier. Si l'on s'obstine à ne pas rendre justice à un quartier, on s'expose à des représailles sérieuses et à dépenser des sommes considérables pour la moindre amélioration.

Il est toujours plus aisé de s'opposer à une amélioration que de l'exécuter. Et si les opposants ne réussissent pas toujours à l'empêcher, dans la plupart des cas ils réussissent à faire faire des dépenses considérables, qui toujours retombent sur les corps publics et partant sur les contribuables.

Au point de vue municipal, la construction du pont serait un avantage, elle permettrait à la partie nord du quartier St-Louis de se développer, en augmenterait l'évaluation dans des proportions élevées, elle serait encore une fois un acte de justice envers les contribuables du quartier St-Joseph et mettrait fin

à des divisions qui règnent parmi nous depuis que le collège a été construit sur le côté ouest de la rivière, divisions qui sont aussi vivaces aujourd'hui qu'elles l'étaient il y aura bientôt dix ans. Un peu d'entente et de bon vouloir ! C'est ce qui nous manque en notre belle ville de St-Jérôme.

CIVIS.

LA MEDECINE POUR TOUS

Dans le dernier numéro de LA NATION, je crois avoir prouvé pour ceux qui ne sont pas plus savants que les médecins, que le grand danger pour les enfants pendant les chaleurs de l'été, est la diarrhée. Cette maladie qui coupe les ailes à tant de belles espérances est, la plupart du temps, causée par une alimentation qu'on pourrait presque qualifier de contre nature. On dirait que la Providence nous a donné la raison pour déraisonner.

Voyons-nous les petits des animaux, laissés à leur instinct, mourir à raison de cinquante pour cent ? Non, n'est-ce pas ? et pourquoi, si ce n'est que la mère du petit chat, qu'enrubanne Loulou, ne lui donne ni roastbeef, ni bouillie, ni bonbons avant qu'il ne puisse les digérer.

Elle lui apportera bien une souris, l'occasion s'en présentant, mais c'est histoire de lui apprendre à tirer ses griffes et à exercer son agilité, et encore veillera-t-elle avec soin à ce qu'il ne la mange pas. C'est l'instinct qui la conduit. Pour nous, l'on dirait que le flambeau de la raison sert plutôt à nous éblouir qu'à nous éclairer.

Oui ! éblouir n'est pas de trop. Aussi croyons-nous faire mieux que ce qu'exige la nature.

Le résultat est qu'à peine né, bien avant son baptême, le bébé a déjà été affligé de ses petites *ponces* à la menthe, bien heureux encore d'avoir échappé au whiskey et au cognac, affaire de lui enlever une colique qui le fait pleurer, tandis que l'enfant ne demande qu'à être réchauffé de la chaleur de sa mère à la sortie de son premier bain.

Si je ne craignais pas d'être "shocking" pour mes lectrices, je continuerais la comparaison en ajoutant qu'après sa naissance, la mère du toutou de Toto ne lui a pas donné de *ponce* mais qu'elle s'est contentée de lui faire sa première toilette, puis de le réchauffer du mieux possible en attendant qu'il s'habitue au climat de ce bas monde.

Donc, que ce soit bien compris ; pour votre bébé, madame, pas de *ponce* autre que celle préparée en vous pour lui. Elle lui débarrassera les intestins, celle-là, et le nourrira en même temps tout en vous préservant de terribles souffrances si vous avez le bon esprit de ne pas vouloir corriger l'œuvre de la Providence.

Si par malheur, la santé ou toute autre raison sérieuse vous empêche d'être complètement la mère de votre enfant, ne suppléez pas à la parcimonie de la nature chez vous par des bouillies, des sauces, des bouillons, et que sais-je encore ! Qui de nous n'a pas même vu une mère imprudente mastiquer et enrober de salive et de microbes, la nourriture de son enfant qu'elle lui donne ensuite en la manière des oiseaux ?

Non, mesdames, pas de zèle intempestif : suivez la nature si vous le pouvez ; si vous ne le pouvez pas ne vous en éloignez que le moins possible et ne donnez à votre enfant rien autre chose que le lait frais et pur d'une bonne vache en santé.

Je termine en émettant un paradoxe encore pour ceux qui connaissent mieux que les médecins ordinaires : c'est qu'un enfant ne digère pas l'amidon avant que

ses glandes salivaires ne puissent le changer en sucre, c'est-à-dire pas avant un an puisqu'elles ne se développent guère avant ce temps. Conséquence : pas de pommes de terre, pas de pain, pas de biscuit, pas de bouillie ni rien de confectonné avec de la farine.

Si quelques enfants élevés à la bouillie sont bien portants, c'est qu'ils se nourrissent du lait composant, pour une partie, ce mélange et que ses petits intestins ont assez de force de résistance et d'énergie pour endurer, cribler et rejeter au dehors ce qui est au-dessus de leur puissance digestive.

DR POLLO.

Pensées

Dans le mois de décembre 1900, l'échevin Nantel et ses amis ont accepté pour partie les travaux de l'aqueduc en fer, parce que l'ingénieur de la corporation, M. Mignault, avait produit un rapport établissant qu'ils étaient faits à sa satisfaction et parfaitement acceptables, qu'il ne restait à faire que pour environ \$400.00 d'ouvrage. Et ils ont décidé de payer les entrepreneurs, mais de retenir, pour se garantir, non pas \$400.00, chiffre de l'ouvrage qui restait à faire, mais \$3,000.00. A cette époque, la corporation avait intimé aux entrepreneurs, qu'elle ne trouvait pas avantageux pour elle de terminer les travaux en cette saison rigoureuse. Dans les circonstances, elle n'avait pas d'autre chose à faire que de payer l'ouvrage fait en retenant un montant suffisant pour la garantir, ou de faire terminer les travaux, ce que les entrepreneurs étaient prêts à faire. Le peuple avait voté l'emprunt, lorsque M. Henri Prévost et ceux qui ont signé le protêt, l'ont fait signifier, et dans ce protêt ces messieurs ne se plaignent pas que les travaux de l'aqueduc ne sont pas finis ; ils disent seulement que le règlement voté par le peuple n'est pas approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil et qu'il autorise illégalement de faire l'emploi des \$25,000.00 votées originairement en faveur de la Boston Rubber Co.

Si M. Henri Prévost et ses amis avaient été conséquents et avaient respecté le vote populaire, ils ne se seraient pas opposés à l'emprunt ; s'ils avaient été conséquents, lui et ses amis, ils auraient obtenu l'approbation du Lieutenant-Gouverneur pour le règlement de l'emprunt. En agissant ainsi ils n'auraient pas fait perdre à la corporation en frais, en intérêts payés inutilement et en pure perte sur l'emprunt, une somme de \$1046.25.

M. Le Franc, vous irez conter à d'autres qu'à nous l'histoire, que c'est à cause de la résolution du 18 décembre, que vous avez protesté et que vous avez réglé la poursuite des entrepreneurs, et aussi que c'est à cause de cette résolution que la corporation a perdu tant d'argent. Non. C'est grâce à votre protêt et portez dignement la responsabilité de vos inconséquences et de votre obstruction à la construction de l'aqueduc en fer, que vous avez qualifié en pleine séance du conseil de *bonne aubaine*. Oui ! l'aqueduc en fer est une grande et belle amélioration pour la ville de St-Jérôme, et si elle nous coûte la somme de \$1046.25 plus qu'elle aurait dû nous coûter, c'est de votre faute, n'en déplaise à *Le Franc*.

* * *

L'*Avenir du Nord* dit dans son dernier numéro, qu'il n'y avait que 4 ou 5 intéressés qui demandaient la construction du pont, que ces messieurs nous ont empêché de construire, en nous imposant en pure perte une dépense de \$1472.62. C'est un mensonge. C'est le contraire qui

est la vérité. Il est vrai que l'acharnement de la famille Prévost contre le pont projeté a refroidi le zèle d'un certain nombre qui désiraient ce pont, et si les écrivains de l'*Avenir* veulent être discrets nous pourrions leur donner les noms de contribuables qui ont souscrit ou veulent souscrire pour mener à bonne fin l'entreprise, tout en y paraissant indifférents et parfois adverses.

L'*Avenir du Nord* écrit :

« M. Bruno Nantel, un avocat qui n'a pas d'excuse pour avoir enfreint aussi grossièrement la loi, a l'audace de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'histoire du fameux pont des commissaires.

« Qui a jamais entendu dire que les commissaires d'école avaient le droit de construire des ponts ? Surtout sans en parler aux contribuables qui ne l'apprennent que le jour où commencent les travaux ?

« Qui aurait jamais pu croire qu'un commissaire d'école, avocat expérimenté, ait pu se rendre coupable d'une pareille hérésie légale ? »

Quelle bonne foi dans ce qui précède ! Quelle bonne farce ! Les messieurs qui écrivent ainsi avaient pourtant une bonne occasion de prendre M. W. B. Nantel en défaut, pourquoi n'en ont-ils pas profité, eux qui ont tant de ressources ? Pourquoi n'ont-ils pas, comme ils s'en étaient vantés, fait payer à M. Nantel et à ses partisans, le coût du fameux pont et les frais du bref d'injonction, si, en réalité, la construction était illégale ? Et veuillez vous rappeler alors que dans toutes les assemblées publiques qui ont eu lieu, et il y en a eu plusieurs, M. Nantel les a provoqués, en leur disant : « Attaquez-moi, faites-moi payer de ma poche si j'ai agi illégalement, mais ne faites pas de frais qui retourneront sur la Commission Scolaire. »

La réponse est bien simple, c'est qu'ils n'en avaient pas le droit, et qu'ils s'étaient vantés. C'est que M. Nantel en cette circonstance a agi suivant la loi et avec prudence comme il a toujours fait, dans les affaires scolaires et municipales. Et pour arriver à leur but, c'est-à-dire pour mettre fin au procès et empêcher la construction du pont, ils ont fait passer par la Commission Scolaire du temps, grâce à leur ami, M. J. A. Théberge, registraire-conjoint, une résolution qui n'était ni plus ni moins qu'une confession de jugement un abandon de la cause, de la part des commissaires ; et cette confession de jugement, les privait de tenter même tout recours pour faire payer à M. Nantel les dépenses d'une entreprise publique qu'ils disaient illégale.

Le peuple qui est aussi intelligent que Le Franc, que nous n'avons pas l'avantage de connaître, a parfaitement compris, lorsqu'il a voté, en 1898, une somme de \$35,000 pour bâtir une partie de l'aqueduc en fer, qu'il faisait un acte qui l'obligeait à payer les fonds nécessaires pour terminer l'aqueduc.

Il a tellement compris la chose qu'il ne s'est pas laissé émouvoir par les discours de MM. le Dr Jules Edouard Prévost, le Dr Henri Prévost et M. Jean B. B. Prévost, qui combattaient la veille de la votation, le dernier règlement de l'emprunt, en soulevant toute espèce de préjugés.

A Saint-Augustin

(De notre correspondant)

—M. l'abbé Joseph Mignault, fils du Dr Zoël Mignault, coroner du district, est arrivé de Rome samedi dernier. M. l'abbé a passé deux ans au Collège Canadien afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Va sans dire que c'était une grande joie pour la famille de le voir revenir après une si longue absence.

A Saint-Jérôme

—Vendredi, M. Adolphe Labelle de la côte double, trouva dans son champ un de ses chevaux, mis là le matin, éventré par le bœuf de son voisin, M. Callaghan. La pauvre bête n'était par encore morte. On a mis fin à ses souffrances en l'abattant. Les parties se sont arrangées à l'amiable. M. Labelle recevant comme indemnité pour son cheval la somme de \$50.00.

—M. Noé Beaudry, de chez Greenshield & Co, qui était venu passer ses vacances à St-Jérôme, est retourné à Montréal samedi matin pour se remettre à l'ouvrage.

—Mademoiselle Adrienne Labelle de Montréal, est chez mademoiselle Rodier depuis quelques jours.

—M. Godmer prend un peu de mieux et M. C. de Martigny sera à son bureau dans quatre ou cinq jours.

—Samedi, sur le marché, un espede de charlatan, s'est mis en frais de vendre certains médicaments bons pour toutes espèces de maux. Malheureusement, il ne s'était pas prémuni de licence et malgré l'ordre de la police, de payer sa licence ou de cesser de vendre, il s'obstinait, jusqu'à ce qu'enfin on le coffra. Il paya alors sa licence et recommença ses discours et ses blagues. Les gens présents le taquinaient tellement qu'il dut ajourner ses ventes, en disant que les gens de St-Jérôme étaient tous des fous. Il n'avait pas vendu pour un seul sou. C'est bien fait. Ces charlatans qui vendent ces remèdes bons pour tous maux, ne sont toujours que plus ou moins voleurs, et la population s'est montrée sage en n'encourageant pas ce sale métier.

—Notre agent de gare, (C. P. R.) vient de nous quitter pour la gare plus importante de Trois-Rivières. C'est une marque de confiance que M. Lamarche s'est attiré par son esprit d'ordre et son honnêteté. Nous l'en félicitons. Il est remplacé ici par M. L. L. Grondine.

—Savez-vous pourquoi cela coûtait \$1.05 pour aller à Ste-Agathe dimanche en train d'excursion ? Non. Eh bien ! c'est parce que le Pacifique n'était pas en peine de trouver des voyageurs pour remplir 4 ou 5 trains à Montréal à n'importe quel prix, et qu'on n'avait pas besoin des gens de St-Jérôme. Après, les trains nous passent au nez sans arrêter. Ce sont les prix exorbitants qu'on veut nous charger. Ah ! si le Grand Tronc, faisait le même trajet, on irait à Montréal pour 50 cts et à Ste-Agathe pour 25 cts. Mais le Pacifique est seul, vous savez. Alors ! Prenons notre mal en patience ! ! ! !

—Dimanche, le docteur Gauthier, était sur la piste de l'ancien rond de course, a entraîné son cheval en vue des courses de Ste-Rose, lorsqu'en courant son cheval s'est blessé à la patte de derrière, assez sérieusement.

—Il est passé trois trains en route pour Ste-Agathe, dimanche.

—Dimanche, M. le curé a fait un appel à tous les citoyens et paroissiens de St-Jérôme leur recommandant de payer leurs droits et dîmes. C'est un devoir civil aussi bien que religieux, qu'il faut acquiescer. D'ailleurs ce n'est que juste et raisonnable. Durant le mois d'août M. le curé recevra aux heures de bureaux ce qui lui reste dû tant sur cette année que sur les années passées.

—Dimanche, malgré l'excursion à Ste-Agathe, un très grand nombre d'étrangers de Montréal sont arrêtés ici, et ont admiré la beauté de St-Jérôme.

—Lundi soir, vers 8 1/2 hrs. est arrivé un accident qui aurait pu avoir des suites fatales. On avait ouvert une tranchée dans la rue, devant chez le Dr J. E. Prévost, et on l'avait seulement entourée pour la nuit, sans mettre de lumière. Une voiture conduite par M. Jules Beaudry, venant à une allure assez rapide, alla se jeter dans la tranchée. Le cheval est tombé sur l'autre côté de la tranchée, heureusement peu large et l'avant train

de la voiture est tombé dedans. Le travail seul a été brisé. Ceux qui étaient dans la voiture en ont été quittes pour sortir un peu vivement de la voiture. On devrait mettre de la lumière dans ces cas-là, afin d'avertir les gens qu'il y a du danger. Le dommage dans ce cas est peu considérable, mais, il aurait pu y en avoir beaucoup plus, et surtout les personnes qui étaient dans la voiture auraient pu se blesser même très grièvement.

—M. le notaire Villeneuve, de Ste-Anne des Plaines, est ici à faire l'inventaire des biens de la Cie L. Villeneuve & Cie. Cet inventaire est occasionné par la mort d'un de l'un des associés, l'Hon. J. O. Villeneuve.

—M. le Notaire Joseph Gadoury, de Ste-Elizabeth, était en ville lundi, pour affaires professionnelles.

—M. le Curé de St-Jovite, et M. le Curé de St-Faustin, ont passé la journée de lundi chacun dans leur famille.

—M. Rémi Mailhiot est allé samedi visiter son cousin, M. Adéard Prud'homme, à St-Gabriel. Il est revenu lundi. M. Prud'homme, quoique mieux n'est pas encore sauvé.

—Plusieurs citoyens de St-Jérôme sont montés à Ste-Agathe, dimanche dernier.

—Session régulière du conseil de ville, le 5 août 1901.

Présents : MM. les conseillers Louis Brière, A. Villeneuve, W. B. Nantel, N. Bélanger, C. E. Laflamme, Henri Prévost et E. Gibault formant le quorum.

En l'absence du maire, monsieur le procureur, prend le fauteuil. Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et adoptés. Des comptes au montant de \$108.74 sont présentés au conseil.

Le conseiller Nantel fait motion que les comptes concernant le minage vis-à-vis les propriétés J. E. Parent et Joseph Giroux sur la rue St-Georges, soient acceptés et payables, mais que les montants en soient chargés aux comptes des propriétaires.

Cette motion n'est pas secondée.

Le conseiller Gibault secondé par le conseiller Villeneuve propose que la résolution du 18 juillet concernant le minage sur la rue St-Georges soit amendée en y ajoutant les mots : « Aux frais de la corporation. »

Le conseiller Nantel propose en amendement à cette résolution, que cet amendement ne soit pas fait parce que c'est un faux principe de faire faire des travaux aux frais de tout le monde sur des emplacements appartenant à des particuliers qui ont acquis souvent ces emplacements pour un prix nominal à raison de difformités de terrain, soit montagnes, ravins ou rochers.

La corporation faisant faire ces travaux donne à ces terrains, aux frais du public, une valeur qu'ils n'ont pas et enrichit d'autant ces particuliers-là au détriment de la caisse publique, ce qui est immoral.

Que c'est injuste d'en agir de la sorte lorsque la Corporation a déjà refusé semblable demande à ma connaissance faite spécialement par Dolphis Morand pour son chemin et Léandre Gauthier pour son trottoir.

Cette motion en amendement n'est pas secondée. Et la motion des conseillers Gibault et Villeneuve est votée par MM. les conseillers Gibault, Villeneuve, Laflamme et Bélanger.

M. Nantel enregistre son vote contre la motion Gibault et M. L. Brière s'abstient de voter.

Requête L. Villeneuve & Cie, est remise à la prochaine séance afin d'examiner le règlement accordant un bonus à La Cie Pepin, Villeneuve & Cie.

M. S. J. B. Rolland demande verbalement au Conseil, si c'est à l'intention de faire faire les travaux de l'aqueduc en fer jusqu'aux moulins de la Compagnie Rolland, tel que prévu par le Règlement No 35.

Sur motion du conseiller Nantel secondé par le conseiller Bélanger, M. J. H. Matte est chargé de préparer un devis pour faire faire ces travaux. Le procureur donne lecture d'une requête demandant l'ouverture d'une rue entre les rues St-Georges et Labelle vis-à-vis la rue Ste-Marguerite.

Cette requête est référée au comité des chemins avec MM. les conseillers Laflam-

me et Bélanger afin de faire faire les mesurages nécessaires et faire aussi les démarches nécessaires pour s'entendre avec les propriétaires pour les prix des terrains, où devra passer cette rue et de faire rapport au conseil à sa prochaine séance.

Une requête de M. Joseph Trudel demandant une remise de taxes commerciales est lue au conseil.

Le conseiller Nantel secondé par le conseiller Laflamme, propose qu'une remise de taxes pour la vente des cercueils lui soit accordée pour les années 1899, 1900 et 1901.

M. Louis Labelle produit le projet du règlement ordonnant le canal d'égoût du quartier St-Louis, et après discussion, l'adoption de ce règlement est remise à la prochaine séance.

Et sur motion du conseiller Nantel secondé par le conseiller Gibault, le conseil s'ajourne à jeudi le 8 courant.

—Grande partie de baseball dimanche prochain, sur le terrain du collège, entre le club l'Étoile du Nord et le club des Greens. La partie s'annonce très intéressante. Qu'on s'y rende en foule. Prix d'entrée sur le terrain, 10 centins. Les dames seront admises gratuitement.

—MEURTRE À MORIN-FLATS. — Dimanche soir, Frank Blais de Morin-Flats est allé passer la soirée chez son beau-père James F. Doherty, père, du même lieu. On s'amusa fort toute la soirée et Blais prit plusieurs verres de boisson, assez pour se griser.

Vers 3 trois heures du matin, un nommé Dick Wood est passé devant la maison de père Flaherty, s'en retournant chez lui. Blais qui était à la porte, lui cria : de dire son nom. Ce à quoi Wood répondit que cela ne le regardait pas. Alors Blais que la boisson n'avait pas l'habitude de rendre doux, se mit à la poursuite de Wood qui se sauva du côté de la demeure de James Flaherty fils, et se cacha quelque part autour de la maison.

Blais le croyant sans doute entré dans la maison vint frapper et faire du bruit à la porte de la maison de Flaherty, fils, qui était couché ainsi que toute sa famille. Blais voyant qu'on lui refusait l'entrée de la maison devint agressif au point de prendre une pierre et de la jeter par un carreau de la fenêtre qu'il brisa avec fracas. Flaherty voyant sa maison attaquée, se leva et prit son fusil pendant que sa femme s'emparait d'un tisonnier et tous deux sortirent. Il y eut sans doute bagarre. Blais fut frappé au front avec ce tisonnier et fut blessé grièvement, de plus, il reçut une décharge de fusil chargé à plomb dans l'abdomen, à l'endroit du foie. Il eut le corps traversé de part en part. Deux heures après, Blais était mort. Le coroner Mignault est allé tenir une enquête. Le verdict est que Blais est mort de deux blessures causées, au front par un instrument contondant et à l'abdomen par une décharge de fusil à plomb.

Les détectives informent et on s'attend à des arrestations.

Le Dr Pontbriand de St-Sauveur a fait l'autopsie du cadavre.

Le rapport de la *Presse* n'est pas exact.

—La Cour de Magistrat qui devait siéger ici mardi, est ajournée au 3 septembre prochain.

—Le club de tir de St-Jérôme vient de recevoir du Gouvernement, les carabines et les cartouches nécessaires pour les exercices d'automne. Un inspecteur est attendu ces jours-ci pour choisir le terrain convenable pour y placer les cibles.

Les officiers doivent se réunir de suite pour préparer les règlements du Club.

—M. J. D. Leduc, avocat, de Ste-Scholastique, et M. Hector Champagne, M. P. P. pour Deux-Montagnes, sont partis jeudi dernier pour Vancouver, C. A., par voie du C. P. R.

Ils doivent revenir par les grands lacs.

—M. et Mme Henri Rolland, se sont embarqués mardi, le 6 août courant, à bord du "Lake Mégantic" pour revenir au Canada.

M. Rolland, qui nous écrit de Paris, se déclare tout à fait enchanté de son séjour en Europe.

—Mlle A. Brodeur, de Montréal est actuellement en visite chez Mlles Blanche et Aliéna Gougeon.

A Sainte-Thérèse

(De notre correspondant.)

AOÛT 4, 1901.

—Le nombre des "Gipsies" va toujours grossissant dans nos campagnes. Les dernières chaleurs les auraient-elles par hasard fait éclore si nombreux? L'hypothèse serait peut-être plus juste si on l'appliquait à l'action naturelle du gouvernement d'affaires de la "Patrie".

—Nos pompiers furent appelés dernièrement pour un commencement d'incendie chez Jos. Sénécal. Peu de dommages. Le lendemain, chez H. Lecomte où le feu, communiqué par une locomotive aux herbes de la voie ferrée, menaçait de détruire une pièce de grain déjà brûlée par le soleil. De là au village, une étincelle aurait pu nous amener une conflagration.

Un boyau s'est éventré durant l'action de la pompe. Cette accident qui, dit-on, arrive assez souvent, doit-il être attribué à l'excès de zèle des pompiers et du capitaine ou à la mauvaise qualité des boyaux? — Toutes les dépendances de John Thorburn ont été incendiées vendredi dernier y compris 75 voyages de foin. Instruments, voitures, animaux sauvés. Pas d'assurance.

—La semaine dernière M. U. Lavoie, de Québec, retournait en voiture avec sa famille chez son père à St-Martin, venant de visiter un parent à Ste-Thérèse.

Arrivé sur le pont dit "de Ste-Rose", son cheval pris de peur à la vue d'une chaloupe à voile, voulut rebrousser chemin par la ligne droite; mais pressé d'avancer, il se cibra et allait précipiter son monde par-dessus bord, lorsqu'un citoyen se trouvant là par hasard, saisit l'animal à la bride, et tira M. Lavoie de cette terrible position.

Je profiterai de cet incident pour faire une remarque en passant. Il y a quelques années le gouvernement accordait au propriétaire de ce pont le privilège de percevoir le plein tarif sur le passage; c'est-à-dire 35 cts. au lieu de 25. Cette différence doit donner un revenu assez considérable par année, et certains citoyens étaient portés à croire que ce pont changerait au moins d'aspect. Il est cependant resté le même qu'au temps jadis.

Il nous représente quelque chose d'antique qui aurait appartenu aux âges de la féodalité. Vous y voyez un bout du garde-fou qui s'élève à la hauteur de dix pieds et s'abaisse à 4 un peu plus loin. En certains endroits on y remarque du fil en fer propre tout au plus à garder les volailles dans leur poulailler.

Il y a deux ans, on fit sur l'extérieur de ce monument un essai de badigeon couleur de mauvais temps (pour faire croire aux impenses probablement) mais les appuis sont restés imités en bois de corde. Le touriste qui visite le village si plaisant et si coquet de Ste-Rose, qui prend le frais sur la rivière à travers ces îles verdoyantes et tous ces lieux enchanteurs, part avec une mauvaise impression en apercevant cette monstrueuse machine qui ne peut se servir de ses pattes pour se sauver.

—Il y aura cinquante ans au mois de septembre prochain que les anciens élèves invités à leur convention et dont les noms suivent, faisaient leur entrée au Séminaire Ste-Thérèse :

Révd. A. Nantel C.H. Sup. Sem. Ste-Thérèse. O. Rhoutier, Grand Vic, Ottawa. F. X. Sauriol, Curé Ste-Marthe. L. C. Piché, curé, Terrebonne. C. I. Maillet, p. St-Jacques Montréal. E. Filiatrault, E. Bonsecours Montréal. Wm Marin, avocat, New-York. I. Crevier, N.P. St-Ancet. C. E. Germain, N.P. St-Is., Mile-End. D. Desroches, N.P. Ste-Thérèse. M. Lapointe, St-Zotique. Ls. Labelle, St-Jérôme. A. Lamarche, Montréal. Cs. B. Lamarche, St-Vt. de Paul. J. B. Lemay, St-Vt. de Paul. Doré, St-Henri. Jos Racine, St-Thomas d'Alfred. E. Danis, . . . Ls. Bertrand, Ste-Thérèse. Frs. Filion, Ste-Thérèse.

A Saint-Benoit

(De notre correspondant.)

—Plusieurs étrangers visitent notre beau et coquet village, on ne cesse d'admirer nos belles montagnes.

—M. Albert Clairoux E. E. M. et M. J. Gariépy, instituteur, tous deux de St-Hermas, étaient en promenade ici, dimanche.

—M. J. Pilon, commis-voyageur, de la maison Madore & Cie, de Montréal, était en promenade chez son père, M. Damase Pilon.

—Mme Arthur Sauvé, de Montréal passe une quinzaine, chez son grand-père, le Dr J. A. Mignault.

—M. J. Leduc, et H. Achin, étudiants, étaient les hôtes de M. J. Leduc de la Côte-Sud.

A Sainte-Monique

(De notre correspondant)

—M. et Madame Nazaire Leroux sont de retour d'un voyage dans le Nord. Ils se sont rendus à St-Jovite et de là à la Conception, où des parents les y attendaient.

—M. Siméon Monette de la compagnie Monette & Vézina, entrepreneurs-constructeurs de St-Jérôme, était de passage à Ste-Monique, la semaine dernière. Il emmenait avec lui deux ouvriers pour terminer certains ouvrages qu'il avait entrepris dans la construction de notre presbytère.

—M. et Madame V. Rhéaume de Montréal ont passé la journée du dimanche dans notre village. Ils étaient les invités de M. le notaire Léonard.

—M. le Dr Hudon et sa famille qui étaient en promenade ici depuis quelques semaines, viennent de quitter Ste-Monique pour retourner à Montréal et de là se rendre à Buffalo pour y visiter l'exposition.

—Jeudi soir, Melle E. Léonard conviait plusieurs de ses amies à une soirée intime. Chant, musique et déclamations; voilà les amusements qui ont contribué à rendre la réunion agréable. Après s'être amusé jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, nos jeunes concitoyennes se séparèrent, non sans regret.

—Étaient en promenade à Ste-Monique, la semaine dernière :

Chez Melle Angèle Galipeau : M. et Mme Foisy de Montréal ainsi que Melle L. Galipeau.

Chez M. Frédéric Giroux : Madame Ferdinand Giroux de Montréal.

Chez M. le notaire Léonard : Melles Hermine, Eugénie et Marie Louise Deschatelets et Melle Marie-Anne Léonard de Montréal.

—Chez M. Adélar Savard : M. et Mme Ouellette, de Clarence Creek.

—Chez M. Moïse Beauchamp : Madame Jules Beauchamp de Montréal.

Chez M. Hubert Vermette : Melle Martine Bouchard.

Saint-Faustin

(De notre correspondant)

—Melle Rebecca de Lorimier, de Montréal, est actuellement en villégiature à St-Faustin, chez son oncle, M. Joseph de Lorimier, propriétaire des grandes scieries de notre village.

Dimanche dernier, à la grand'messe, Melle de Lorimier, qui est une excellente cantatrice, nous a donné un magnifique *Ave Maria*, Mme Albert de Lorimier tenait l'orgue.

Nous présentons nos sincères remerciements à ces deux musiciennes pour la bonne musique qu'ils nous ont donnée.

—M. Auguste Côté, fils de M. Hector Côté, notre distingué concitoyen, qui suit les cours de l'Académie du Sacré-Cœur, de Saint-Jérôme, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, est venu passer ses vacances à St-Faustin, M. Côté qui est bon musicien, seconde bien Mme Israel Guindon, notre dévouée organiste, dans l'exécution de la musique sacrée.

—Notre chœur de chant sous la direction habile de M. Alphonse Bédard, maître de chapelle, fait des progrès très considérables.

Nos félicitations.

—Melle Emma Roberge, de Québec, est en villégiature à St-Faustin.

—M. le curé Gauthier et M. le curé Ouimet, de St-Jovite, sont partis lundi matin pour aller faire leur retraite annuelle à Ottawa.

JOS. LACHAPELLE

CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS

ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

DES SOUMISSIONS

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux, l'égoûts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIERES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

JOS. LACHAPELLE,

ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

18-7-01-1a.

Bureau de Poste, B. 114.

ETABLI EN 1880.

Téléphone Bell No 54.

Chs. Elie Laflamme

MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.

SAINT-JEROME, P. Q.

SUCCURSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

ALDERIC LABELLE, GERANT.

18-7-01-3m.

MONETTE & VEZINA

Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs

ST-JEROME, P. Q.

CLOS DE BOIS GENERAL

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

PRIX SPECIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS

Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Dîner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix. Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

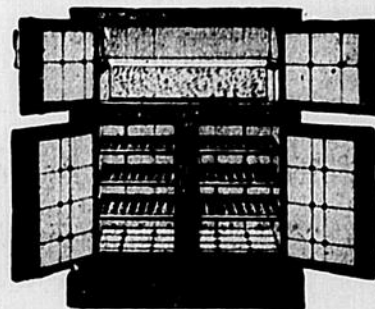
Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina. MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01-1a.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

Glacières,
Poeles de Cuisine
. . . et autres,
Coffres-Forts,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.



Ferronneries,
Peintures,
Vernis,
Faïence,
Poterie,
Verrerie,
Serrurerie,
Ferblanterie,
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.

BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE.

ST-JEROME.

18-7-01-1a.

Magnifique Piano

A vendre

S'adresser à

M. S. J. B. ROLLAND

ST-JEROME. 18-7-01-1a.

HOTEL BEAULIEU

LS. BEAULIEU PROP.

PRES DE LA GARE

SAINT-JEROME, P. Q.

FEUILLETON

LES
Jetons MystérieuxPREMIÈRE PARTIE
LA FÉE DES SAULESI
(Suite)

Et le sous-bibliothécaire remit un livre assez volumineux au comte qui le prit et retourna s'asseoir à la place portant le numéro 216. Quand il se fut éloigné, un jeune homme, nouvellement admis parmi les conservateurs de la Bibliothèque, posa cette question à son collègue :

— Quel est ce vieux monsieur ?
— Le comte de Thonnerieux.
— Ah !
— Ce nom ne vous dit rien ?
— Rien absolument

— C'est pourtant celui d'un fort grand seigneur et d'un homme très riche. M. de Thonnerieux possède un joli nombre de millions.

— Sapristi ! je voudrais être à sa place ! Pour la fortune s'entend, pas pour autre chose, car le brave homme, à coup sûr, ne jouira pas longtemps, désormais, de ses millions. Il me paraît ébréché fortement.

— Il est en effet bien cassé, beaucoup plus qu'il ne devrait l'être, car il n'a pas, et il s'en faut de bien des années, l'âge qu'il paraît avoir.

— On lui donnerait cent ans.

— Je doute qu'il en ait plus de soixante-quatre, soixante-cinq.

— Sont-ce des excès de travail qui le mettent dans cet état, ou fait-il la fête ?

— Ce n'est ni le travail ni les plaisirs qui l'ont ainsi prématurément vieilli.

— Qu'est-ce donc ?

— Ce sont les chagrins.

— Des chagrins de quelle nature ?

— Il a perdu successivement sa femme qu'il adorait et sa fille unique en qui il avait concentré toutes ses affections. Avant ces deux catastrophes, séparées seulement par un court intervalle, il avait conservé, sinon l'aspect d'un homme jeune, du moins celui d'un homme dans toute la force de l'âge. Deux ans à peine se sont écoulés depuis la mort de sa fille, et vous venez de voir ce qu'il est devenu. En deux années, il a vieilli de trente ans.

— Voilà qui ne doit pas être précisément désagréable à ses héritiers.

— Ses héritiers ? il n'en a point.

— Allons donc !

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire, ni proches, ni éloignés.

— Sans héritiers et millionnaire ! Bigre ! A qui laissera-t-il sa fortune ?

— Je voudrais que se fût à moi.

— Je vous le souhaiterais collègue, et je vous dirais : Part à deux !

— Par malheur, une idée si louable ne lui viendra certainement pas. C'est un philanthrope, un humanitaire, il dotera vraisemblablement l'Assistance publique.

— Si c'est un humanitaire intelligent, il ne fera pas cette boulette et il s'arrangera de façon à ce que les malheureux vraiment à plaindre soient secourus sans esprit de parti.

— Il fera pour le mieux, je n'en doute pas, car toute sa vie a été marquée par une succession d'actes généreux, c'est un cœur d'or et un esprit de premier ordre.

— Puisque c'est un si brave homme, il est fâcheux qu'il file un si mauvais coton. Nous vivons à une époque où les particuliers de cet acabit ne se rencontrent point à chaque pas.

Tandis que s'échangeaient ces paroles entre les deux collègues, le comte de Thonnerieux, nous l'avons dit, était retourné s'asseoir. Il étala le catalogue sur le pupitre placé devant lui, l'ouvrit, se mit à le feuilleter à la section : *Histoire. Mémoires divers*, et pendant un instant fit tourner les pages d'une main févreuse et impatiente. Enfin, il trouva ce qu'il cherchait, car il reprit son porte-crayon et remplit la quatrième case du bulletin en mentionnant le titre de l'ouvrage qu'il demandait, le nom de l'auteur, le nombre de volumes, le lieu et la date de la publication.

Après avoir achevé ce travail obligatoire, indispensable pour diriger les recherches des employés, recherches qui sans cela seraient très pénibles, il retourna près de l'étréade et remit son bulletin au sous-bibliothécaire qui lui avait précédemment adressé la parole. Le comte de Thonnerieux avait de nouveau regagné sa place où il s'était mis à compulsiver divers papiers tirés de son porte-feuille.

Sept ou huit minutes s'écoulèrent, puis un garçon de la bibliothèque lui apporta le volume désigné et le déposa sur le pupitre, à la place du catalogue qu'il reprit. Ce volume était un petit in-18, relié en veau à l'ancienne mode et doré sur tranches. Sans doute, il avait été fort peu lu, car la dorure des tranches n'offrait point ces flétrisures qui résultent du contact souvent répété des doigts tournant les feuillets. Le vieillard l'ouvrit à la première page qui portait ce titre :

LE TESTAMENT ROUGE

M. de Thonnerieux feuilleta le petit volume que Victor Hugo connaissait certainement quand il écrivit *Marion Deslorne*, s'arrêta à la vingtième page, qu'il marqua d'un morceau de papier en guise de signet, puis, abandonnant le livre, il fouilla l'une de ses poches et en tira un étui contenant une plume d'or. Trempant alors sa plume dans l'encre, il reprit le volume et se mit en devoir de commencer le plus étrange, le plus inexplicable travail. Ce travail consistait à souligner d'un point ou d'un trait des lettres ou des mots de la vingtième page du *Testament rouge, Mémoires du sieur de Laffemas*.

Arrivé au bas du recto de cette page, il la tourna et continua ses marques au verso, par conséquent sur la page 21, puis au recto de la page 22. Avant que les dernières lignes de cette page fussent atteintes, il avait terminé son travail. Alors il abandonna sa plume, revint à la vingtième page, et se mit à lire à demi voix les lettres et les mots marqués et soulignés par lui, et dont l'assemblage continuait les trois phrases suivantes : *Château des Granges-de-mer-la-Fontaine. — Dix-septième dalle noire de la chapelle. — En comptant à partir du coin gauche.*

— C'est bien cela ! murmura-t-il après avoir lu, impossible que les initiés ne comprennent pas, tandis que, pour quiconque n'en aura pas la clef, l'énigme restera impénétrable.

(A suivre)

A VENDRE

Une maison à quatre logements, dans le haut de la ville de St-Jérôme près de la manufacture de la Boston Rubber Co. Le terrain a 45 pieds par 120. Pas de constitués à payer. Cette propriété rapporte de bons bénéfices.

On vendra à bonnes conditions à un acquéreur sérieux.

S'adresser immédiatement à

JOS. N. DESJARDINS, ferblantier,
Prop., Saint-Jérôme.

25-7-01—1m.

Mme F. Parent & Cie.

ÉPICERIES et MARCHANDISES SÈCHES

ST-JEROME, P. Q.

BAS DE LA VILLE

Prix excessivement réduits.

Magasin de Seconde Main.

Immense quantité de meubles neufs et d'occasion, poêles, fournaies, harnais, vaisselle, ferblanterie, etc., etc., à meilleur marché que partout ailleurs.

Allez visiter ce magasin, avant de faire vos achats ailleurs.

18-7-01—1m.

COLONNE
PHARMACIE
FOURNIERGrand Trunk Railway
System

BUFFALO

SERVICE SANS EGAL

De MONTREAL à BUFFALO en moins
de 11 heures.

	Expr. de
	Int. Lim. nuit rapide
	quotid. quotid.
Quitte Montréal.	9.00 a.m. 10.30 p.m.
Arrive à Buffalo.	7.50 p.m. 10.45 a.m.
Quitte Buffalo	8.00 a.m. 7.00 p.m.
Arrive à Montréal.	7.00 p.m. 7.30 a.m.

Chars cafés-salons sur les trains du jour.

Chars dortoirs Pullman sur les trains de nuit. Voie double.

Les personnes désireuses de visiter l'exposition

PAN-AMERICAINE

et les

CHUTES NIAGARA

trouveront de grands avantages en s'adressant au

DR E. N. FOURNIER

qui, lui-même a visité l'exposition et peut donner des renseignements utiles aux voyageurs pour que le voyage leur coûte aussi bon marché que possible.

PRIX DE RETOUR DE MONTRÉAL.

Excursion de 8 jours, tous les jours, \$10.45.

Excursion de 15 jours, tous les jours, \$11.90.

Le DR FOURNIER représente la compagnie du Grand Tronc à St-Jérôme, depuis longtemps, et il est en position de donner des avantages exceptionnels au public voyageur.

Les citoyens du Nord et de tout le district, feraient bien de se mettre en relations avec le Dr Fournier avant d'entreprendre un voyage dispendieux. Ils y trouveront leur avantage.

EAU MINERALE

EAU MINERALE

EAU MINERALE

TOUJOURS EN MAINS :

Eau Minérale POUQUES ST-LEGER

" " CARABANA

" " AGENDA

" " APENTA

" " HUNYADI JANOS

PHARMACIE FOURNIER

ST-JEROME, P. Q.

18-7-01—1a.

LE COMMERCE DE GROS

— A —

ST-JEROME

M. PIERRE SIMARD, si favorablement connu, comme homme d'affaires, depuis un si grand nombre d'années, vient de compléter ses arrangements pour faire le commerce de

LIQUEURS

M. SIMARD vend les Epiceries et les Liqueurs de toutes les marques aux mêmes prix que les maisons de gros de Montréal.

Les marchands et hôteliers du Nord et de toutes les paroisses de notre district feront une excellente affaire en donnant leurs commandes à la maison PIERRE SIMARD à St-Jérôme. Ils réaliseront un joli bénéfice sur les prix de transport seulement.

A la maison PIERRE SIMARD vous trouverez, outre les épiceries de toutes sortes et les farines de toutes les grandes meuneries du Manitoba et d'Ontario, les vins et liqueurs domestiques et importés directement des pays de production.

La maison PIERRE SIMARD vend le TABAC, les CIGARES et CIGARETTES aux prix des fabricants.

Un voyageur de commerce représentant la maison PIERRE SIMARD est continuellement sur la route. Attendez-le avant de donner vos commandes ou adressez-les directement à la maison.

Les commandes sont remplies avec soin et grande promptitude.

PIERRE SIMARD

ÉPICIER, GROS ET DETAIL

Coin des rues St-Georges et Ste-Anne,

ST-JEROME, P. Q.

18-7-01—1a.

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,

ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. CO., LA CANADA FEU, LA LONDON MUTUAL FIRE INS. CO., LA RICHMOND, DRUMMOND & YAMASKA etc.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

A LOUER

Un beau grand magasin avec bons logements, dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme, bien adapté pour le commerce de gros, soit ferronnerie, marchandises sèches ou épiceries.

J. E. PARENT,
ST-JEROME.

LIBRAIRIE ST-JEROME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Écoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50. Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornaments, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à grande réduction en Juillet et Août, pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à très bon marché.

Bel assortiment de Montres, Chaines et Jones de Mariage et autres Bijoux de valeur.

2 Bicycles à vendre en commission de \$6 et \$10, un vrai bargain.

18-7-01—1a.